



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/115

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIÈRE 2022 AU
FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE DU SCHÉMA
DIRECTEUR DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE BORDELAISE
(SYSDAU)**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de Conseillers présents et représentés : 36

Quorum : 15

Date de convocation : 17 juin 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 17 juin 2022

Secrétaire de séance : M. Aulanier

La séance est ouverte

Le 23 juin de l'année deux mille vingt-deux à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	E	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	E	Mme PEREZ
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	M. FATH	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	Mme BURTIN-DAUZAN	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PREVOTEAU
CLAIR Jean-Georges	E		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	E		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	E	Mme SAUNIER	POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	A		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme LAGARDE
BOURRIER Sylviane	E	Mme POLSTER	BÉTENCOURT Catherine	E	M. BORDELAIS
LAFFARGUE Alexandre	E	M. CLAVERIE	BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	Mme MARTINEZ	GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/115

OBJET : PARTICIPATION FINANCIÈRE 2022 AU FONCTIONNEMENT DU SYSDAU MIXTE DU SCHÉMA DIRECTEUR DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE BORDELAISE (SYSDAU)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de Montesquieu,

Vu la délibération n° 2004/37 du Conseil Communautaire du 13 avril 2004 prenant acte de l'adhésion de la Communauté de Communes de Montesquieu au SYSDAU,

Vu la délibération du Comité Syndical du SYSDAU du 18 mars 2022, sur la base de la délibération n°24/11/21/01 visant son Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2022,

Vu les statuts du SYSDAU, définissant la participation financière de ses membres pour la mise en œuvre du ScoT de l'aire métropolitaine bordelaise,

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement en date du 23 mai 2022,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Compte tenu de la délibération du Comité Syndical du SYSDAU, en date du 18 mars 2022.

Compte tenu des travaux conduits par le SYSDAU dans le cadre de la mise en œuvre du ScoT, de l'élaboration des plans-climat-air-énergie des territoires (PCAET), du plan paysage et de transition agroécologique, des plans de mobilités, des travaux de mise en cohérence des politiques de planification à l'échelle de l'aire métropolitaine notamment avec les PLU communaux et intercommunaux et le maintien d'une culture partagée du territoire.

Compte tenu de la définition de la participation financière des membres du SYSDAU sur la base de 0,78 euros par habitant, calculée sur la base INSEE des populations millésimées 2019, en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Compte tenu de la participation financière de la Communauté de communes de Montesquieu à la mission d'accompagnement juridique et technique du SYSDAU auprès des collectivités membres, telle que votée par délibération lors du Comité syndical le 27 novembre 2015.

Monsieur le Président propose de renouveler la participation financière de la Communauté de communes de Montesquieu au fonctionnement du SYSDAU dans le cadre de la mise en œuvre du ScoT de l'aire métropolitaine bordelaise pour l'année 2022.

Organisme	Montant
SYSDAU	43 633 €



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/115

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIÈRE 2022 AU
FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE DU SCHÉMA
DIRECTEUR DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE BORDELAISE
(SYSDAU)**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Renouvelle la participation financière de la Communauté de communes de Montesquieu au fonctionnement du SYDAU pour l'année 2022, pour un montant de 43 633 euros,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 23 juin 2022

Le Président de la CCM

Bernard FATH

Document signé électroniquement



Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-243301264-20220623-2022_115-DE

